



Vallées en Champagne

**Nombre de membres
en exercice:** 32

Présents : 22

Votants: 26

Convocation du:
30 mai 2016

Séance du 06 juin 2016

L'an deux mille seize et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Bruno LAHOUATI, Jacqueline PICART, Claude PICART, Béatrice LARANGOT, Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Francis DAGONET, Jean-Michel CHAMPAGNE, Alain DESTOUCHES, Françoise BARON, Elodie BEAUMONT, Raynald DUBUS, Rénaud LABBEE, Pascal LOBRY, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Josiane RENARD, Marylène SOURDET, Louison TANET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL

Représentés: Marcel DARTINET par Béatrice LARANGOT, Jean-Pierre BECHARD par Raynald DUBUS, Dominique BRZEZULA par Marylène SOURDET, Manon DAGONET par Francis DAGONET

Excuses: Olivier PICART, Renan CONCINA, Thierry FALLET, Olivier FARARD, Romain FAYE, Jean-Louis PICART

Secrétaire de séance: Jean-Michel CHAMPAGNE

1 - Approbation du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2016 est adopté.

Observation : abstention sur la délibération le compte administratif par Monsieur LOBRY Pascal

2 – PETR UCCSA – Démarche zéro phyto DE_2016_078

Présentation de madame Laëtitia MOREL, chargée de mission « Zéro Phyto ».

Vu la nécessité de répondre aux objectifs fixés pour atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et de surface,

Vu les objectifs fixés par le 10^{ème} programme mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie entre 2013-2018,

Décident, après en avoir délibéré :

De s'engager dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont la commune assure la gestion,

Chargent le prestataire de service de respecter cet engagement pour les travaux effectués sur la commune.

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

3 - 4CB Compétences électroniques DE_2016_066

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie du 23 février 2016 concernant la prise de compétence "Communications électroniques". Elle est nécessaire à la 4CB pour mener à bien toutes les démarches relatives à l'installation du Haut Débit voir du très Haut Débit Internet sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

le transfert de compétence Communications électroniques telle qu'elle est rédigée sur la délibération du 23 février 2016

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

4 - 4CB - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE des deux Morins) DE_2016_067

Le SAGE est un outil de planification à portée réglementaire qui a pour vocation la définition et la mise en œuvre d'une politique locale cohérente en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Il a ainsi quatre fonctions essentielles :

- il fixe les objectifs de qualité des eaux à atteindre dans un délai donné,*
- il répartit l'eau entre les différentes catégories d'usagers,*
- il identifie et protège les milieux aquatiques sensibles,*
- il définit des actions de développement et de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations.*

Le SAGE est géré par une CLE (Commission Locale de l'Eau), Commission présidée par un élu, composée pour moitié d'élus, pour un quart de représentants des usagers (dont les agriculteurs) et pour un quart des représentants de l'état.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie du 12 avril 2016 concernant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des Deux Morin. La 4CB propose de compléter la compétence « Aménagement, entretien des talwegs et des rivières » par « Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : Mise en œuvre du SAGE des deux Morin ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse le schéma d'aménagement et de gestion des eaux tel que présenté.

Observations :

Madame Béatrice Larangot demande des précisions du destinataire de la facture sur le coût d'entretien des cours d'eau. Demander aux propriétaires des cours d'eau une participation sur les dépenses d'entretien de ces cours d'eau si défaut d'entretien.

- la modification des statuts de la 4CB concernant cette compétence optionnelle, comme suit :

Protection de l'environnement :

- Aménagement, entretien des talwegs et des rivières
- Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : Mise en œuvre du SAGE des deux Morins.

Votants: 15

Pour: 5

Contre: 10

Abstentions: 10

5 - 4 CB - Convention FDS 2015 DE_2016_068

Monsieur le Maire présente le dossier projet concernant les travaux de voirie.

Après avoir pris connaissance des décisions prises par la 4CB relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

le Conseil Municipal de la commune sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux suivants :

-Travaux de drainage Voirie VC 9 – Chemin de Montleçon et VC 19 – CR du Carré (La Chapelle Monthodon – Vallées en Champagne) - Montant de la subvention : 2 688,49 €

et autorise le maire à signer la convention avec la 4CB concernant le versement du fond de concours

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

6 - Projet de fusion des communautés de Communes DE_2016_069

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'arrêté portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes du canton de Condé en Brie, du Tardenois, de la région de Château-Thierry et des communes d'Armentières sur Ourcq, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy en Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix sur Ourcq, Latilly, Licy Clignon, Monthiers, Montigny l'Allier, Neuilly Saint Front, Priez, Rozet-Saint-Albin, Saint-Gengoulph, Sommelans, Torcy en Valois et Vichel-Nanteuil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le projet de périmètre sans se prononcer sur le choix d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

7 - Désignation du coordonnateur et des recenseurs - recensement population 2017 DE_2016_070

Suite à la création de la commune nouvelle de Vallées en Champagne, le recensement de la population doit être réalisé en 2017.

Un coordonnateur doit être désigné ainsi que des recenseurs pour la période du 19 janvier au 18 février 2017.

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un coordonnateur communal :
- VAN GYSEL Patricia

Et de deux agents recenseurs :
- ROULOT Céline (La Chapelle Monthodon)
- PAQUET Madisson (Baulne en Brie et Saint-Agnan)

Les agents recenseurs percevront une rémunération proportionnelle à leur district et selon le montant de la dotation de l'Etat.

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Arrivée d'un conseiller

8 - Proposition de désignation des membres de la commission communale des impôts directs DE_2016_071

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le conseil municipal dresse la liste des contribuables (suivant la liste des derniers tableaux fournis à l'administration fiscales des communes historiques) :

12 COMMISSAIRES TITULAIRES

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés (2)	Mme, M.	NOM	Prénom Usuel	Année de nais.	Commune de domicile principal	Bois (3)	Réservé administration		
								TF	TH	TP
1	Retraité	Madame	PICART	Jacqueline	1948	La Chapelle - Vallées en Champagne				
2	Retraité	Monsieur	PICART	Claude	1950	St Agnan - Vallées en Champagne				
3	Retraité	Madame	BARON	Françoise	1944	Baulne - Vallées en Champagne				
4	Viticulteur	Monsieur	MERAT	Eric	1978	La Chapelle - Vallées en Champagne				
5	Retraité	Monsieur	TROUBLE	Pierre	1952	St Agnan - Vallées en Champagne				
6	Chercheuse CNRS	Madame	ROULON	Paulette	1946	Baulne - Vallées en Champagne				
7	Viticultrice	Madame	VAN GYSEL	Valérie	1968	La Chapelle - Vallées en Champagne				
8	Agriculteur	Monsieur	DAGONET	Francis	1957	St Agnan - Vallées en Champagne				
9	Professeur	Monsieur	THOMAS	Rémy	1965	Baulne - Vallées en Champagne				
10	Agriculteur	Monsieur	ROULOT	Jean-Yves	1965	La Chapelle - Vallées en Champagne	X			
- Dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune :										
11	Viticulteur	Monsieur	MANSARD	Gilles	1959	Cerseuil (51)	X			
12	Retraité	Monsieur	GUERTAULT	Michel	1951	Connigis (02)				

12 COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés (2)	Mme, M.	NOM	Prénom Usuel	Année de naissance	Commune de domicile principal	Bois (3)	Réservé administration		
								TF	TH	TP
1	Retraité	Monsieur	FAYE	Alain	1953	Baulne - Vallées en Champagne	X			
2	Agriculteur/Viticulteur	Monsieur	DESTOUCHES	Alain	1962	La Chapelle - Vallées en Champagne				
3	Viticultrice	Madame	MICHAUX	Françoise	1958	St Agnan - Vallées en Champagne				
4	Employé	Monsieur	BARRE	Michel	1965	Baulne - Vallées en Champagne				
5	Agriculteur	Monsieur	PICART	Olivier	1976	La Chapelle - Vallées en Champagne				
6	Retraité	Monsieur	BUFFET	André	1951	St Agnan - Vallées en Champagne				
7	Retraité	Monsieur	LESAUX	Jean-Jacques	1950	Baulne - Vallées en Champagne				
8	Viticulteur/agriculteur	Monsieur	DOUART	Christian	1956	La Chapelle - Vallées en Champagne	X			
9	Exploitant viticole	Monsieur	SAVRY	Patrice	1958	St Agnan - Vallées en Champagne				
10	Retraité	Monsieur	PRUD'HOMME	Pierre	1942	Baulne - Vallées en Champagne				
- Dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune :										
11	Agriculteur	Monsieur	COUBRONNE	Olivier	1971	Dormans (51)	X			
12	Retraité	Monsieur	FEDELE	André	1941	Vouziers (08)	X			

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

9 - Représentativité au sein de la future communauté de communes ou d'agglomération DE_2016_072

Le maire informe que suite à la création de la commune nouvelle de Vallées en Champagne, la représentativité au sein de la future communauté de communes ou d'agglomération devrait changer : 6 délégués actuellement.

Le maire propose de garder la même représentativité jusqu'en 2020, jusqu'aux prochaines élections communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite garder la même représentativité au sein de la future communauté de communes ou d'agglomération soit 6 délégués.

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

10 - Transfert des adhésions aux syndicats DE_2016_073

Le maire informe le conseil municipal, qu'à la suite de la fusion des communes de Baulne en Brie, de La Chapelle Monthodon et de Saint-Agnan, l'adhésion aux divers syndicats doit être transférée à la commune nouvelle de Vallées en Champagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande le transfert des syndicats suivants des communes historiques à la commune de Vallées en Champagne.

-USEDA
-SIVU de la PICOTERIE 0,90 € par habitant
-SEPR Condé en Brie
-UESA

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

11 - Subventions aux associations

Le conseil municipal propose le vote des montants au prochain conseil municipal pour recherche de complément d'informations (liste des subventions au prochain conseil).

Point sur le financement du feu de la Saint-Jean

Commune organisatrice paye et encaisse les recettes et si déficit c'est Vallées en Champagne qui le prend en charge.

Le conseil municipal accepte ce financement et délibérera le montant à un prochain conseil.

12 - Candidature aux " plus beaux villages de France " DE_2016_074

Monsieur le maire propose de demander un avis sur la possibilité de d'adhérer aux « plus beaux villages de France ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'expertise du projet.

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

13 - Vote des taux d'impôts directs DE_2016_075

Annule et remplace délibération 2016-061

Monsieur le maire informe que la sous-préfecture demande de revoter les taux d'imposition, suite à une erreur des services de l'administration fiscale, du taux de la taxe d'habitation.

Le rôle du conseil municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2015, le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la CFE.

CONSIDERANT la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile,

Compte tenu de la fusion des trois communes historiques de Saint-Agnan, La Chapelle Monthodon et de Baulne en Brie, il est proposé d'harmoniser les taux d'imposition jusqu'en 2023.

CONSIDERANT les bases 2016, inchangées pour les 3 communes, voir tableau ci-dessous :

	Taux 2016		
	St Agnan	Baulne en Brie	La Chapelle Monthodon
Taxe habitation	12,22%	14,19%	9,04%
Taxe foncière bâti	7,35%	8,79%	4,85%
Taxe foncière non bâti	18,23%	17,29%	9,94%
CFE	15,47%	15,75%	11,92%

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

14 - Mandatement 2015 sur 2016

DE_2016_076

Suite à la mise en place de la commune nouvelle, le maire propose une délibération d'ordre générale concernant le mandatement des factures 2015 sur 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le mandatement des factures 2015 des communes historiques (Baulne en Brie, La Chapelle Monthodon et Saint-Agnan) sur l'exercice 2016 de Vallée en Champagne.

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

15 - Décision modificative n° 3

DE_2016_079

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318	Opération 10006 vitraux Saint Agnan	-250.00	
21568	Opération 119 extincteurs	250.00	
TOTAL :		0	0

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

16 - Decision modificative n° 2

DE_2016_080

Annule et remplace délibération n° 2016-077

Monsieur le maire propose une décision modificative comme suit :

Section de fonctionnement
Débit du compte 615221 d'un montant de 500 €
Crédit au compte 6711 d'un montant de 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces modifications budgétaires

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

17 – Informations et questions diverses

- Travaux structure « poids lourds, accès pour les particuliers » RDV 16h mardi 7/6/16
- Tournoi football
- CIVC Nettoyage « coteaux propres » Vallées en champagne doit tout fournir
Proposition d'effectuer une journée citoyenne à la place du CIVC
- Point sur les subventions obtenues
- Suite au vol de l'escabeau de Jean-Pierre Béchard, lors de la pose des décorations de Noël, le maire propose de remplacer cet escabeau.
- Proposition d'une intervention d'un architecte pour l'élaboration d'un projet d'optimisation de la destination des bâtiments communaux pour l'objectif de 2020 (salles communales, mairies, logements..).
- Effectuer un relevé de fréquentation des permanences des mairies de chaque commune historique (date, raison de la venue en mairie...).

Séance levé 22h30

Les membres du conseil

Le maire